

Séance du LUNDI 9 JUILLET 2018

Le neuf juillet deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DUPONT, Maire de Boulbon.

Présents :

M. B. DUPONT, M. C. GILLES, Mme. R. AMY, M. A.J. BECCIU, Adjoints au Maire.
Mme. C. PLASENCIA, M. C. CERVERO, Mme. E. SAINT-MICHEL, M. C. SAINT-MICHEL,
M. L. LUTTENBACHER, Mme. A. PACIFICO, Mme. A DURBESSON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. D. ROCHE, Mme V. JOURCIN (pouvoir donné à C. PLASENCIA),
M. J. AUFRERE, M. L. JOUVE, Mme D. HABOUZIT (pouvoir donné à M. B. DUPONT),
M. G. MARANDAI, Mme. F. GRAMMOND, (pouvoir donné à Mme R. AMY).

Absent : /

Monsieur Christian GILLES a été nommé secrétaire de séance.

L'installation de compteurs « intelligents » comme Linky est encadrée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 aout 2015, L'objet de ce compteur est d'améliorer la gestion des flux de consommation et de production sur les réseaux en permettant aux consommateurs de suivre plus finement leur consommation et en facilitant de fait les comportements plus économes en énergie.

Le remplacement des compteurs actuels par les compteurs Linky suscite beaucoup d'inquiétude et de débat sur le plan local mais également national.

Monsieur le Maire a été de nombreuses fois interpellé sur la question, certains administrés refusant l'installation de ce compteur à leur domicile exprimant leur inquiétude en matière de santé publique et de libertés individuelles,

Monsieur le Maire entend l'inquiétude des Boulbonnais mais la commune n'est pas légitime juridiquement pour s'opposer et prendre une décision contre le déploiement des compteurs Linky sur son territoire,

Attaché à la valeur de liberté, Monsieur le Maire propose au conseil de voter une motion demandant à Enedis :

- de respecter l'accès à la propriété privée
- d'éviter la contrainte et la pression à l'égard des administrés réticents ou opposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal vote une motion demandant à Enedis :

- De respecter l'accès à la propriété privée du consommateur
- D'éviter la contrainte et la pression à l'égard des administrés réticents

ou opposés.

Et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire :

Bernard DUPONT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le _____
et publication ou notification
du _____